Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 13 (1933)
Heft: 6

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la
Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra
Paris-Ier

Juin 1933 — Treizième Année. — N° 6

Téléphone : Opéra 90-68
Adresse télégraphique : Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse *fait suite au* Bulletin mensuel *de la Chambre de Commerce Suisse en France*

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr. (*argent français*)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

Pages

PREMIÈRE PARTIE

LE TOURISME D'ÉTÉ EN SUISSE

Le Tourisme Automobile en Suisse, Dr JUNOD 115
Plages Suisses, Yvonne BRÉMAUD 117
Ski estival dans le Massif de la Jungfrau G.P. 121

DOCUMENTATION PRATIQUE :

Horaire et prix des billets des principales lignes de chemins de fer entre Paris et la Suisse. ... 123
Carte ferroviaire de la Suisse 122

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Dénonciation de la Convention de Commerce Franco-Suisse 124
Le Premier Congrès International des Echanges, BOLLIER 124
Les résultats commerciaux de la Foire de Bâle 1933, Dr MEILE 126
La participation suisse à la Foire de Lyon 1933, BEGUELIN 127
Le marché des machines dans le Sud-Est de la France, CHABLOZ 131
Le dépôt des marques de fabrique ou de commerce, GENTIZON 131
Questions douanières 133

PREMIÈRE PARTIE

Le Tourisme automobile en Suisse

Si nous prenons en considération le caractère montagneux de l'ensemble de la Suisse, la difficulté d'y trouver des routes à faible rayon et sans pentes trop prononcées, chacun admettra, en thèse générale, que *le tourisme automobile peut être pratiqué en Suisse dans des conditions qui égalent celles des autres pays*. Faisons une réserve et précisons qu'*il s'agit ici de tourisme* et non pas de randonnées à toute vitesse, ce qui est pratiquement impossible, à moins de courir le risque de se casser la tête et de mettre en danger les autres usagers de la route.

Que désire le « touriste » ? S'il est bien avisé, il ne cherchera pas à dévorer l'espace; il voudra, au contraire, jouir du paysage, s'arrêter dans les villes et les bourgs, flâner le long du chemin à l'instar du piéton. A cet égard, la Suisse se prête merveilleusement au tourisme automobile, car on ne trouve nulle part ailleurs, sur un espace aussi restreint, tant de beautés naturelles et de souvenirs historiques. Dans aucun autre pays, non plus, il n'existe une organisation hôtelière aussi perfectionnée et aussi répandue. Où qu'on s'arrête, fût-ce même dans un petit village, on peut être assuré d'y trouver le gîte et le couvert, dans des conditions de propreté remarquables. La panne est donc moins à craindre que dans les contrées à population clairsemée, où les localités ne sont pas, comme en Suisse, partout en bordure de la route.

Un gros grief fait autrefois à la Suisse en matière d'automobilisme était l'absence d'une législation unique sur la circulation automobile, car, jusqu'en janvier 1933, il existait en Suisse à peu près autant de lois et de règlements que de cantons.

En vertu de la nouvelle loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles, le terri-